

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

MAIRIE DE SAVIGNÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AOÛT 2020

N° 2020/0807**

Effectif légal : 15

Nombre de présents : 12

Votes : Pour : 15 Contre : 0

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de votants : 15

Abstentions : 0

L'an deux mil vingt, le dix août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNÉ, légalement convoqué le 4 août 2020, s'est réuni dans la salle de la Mairie en séance publique limitée à douze personnes, en application de l'article 10 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, sous la présidence de Monsieur Jacques AUGRIS, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. Jacques AUGRIS, Mickaël COLIN, Ginette BOUYER, Serge GRIMAUD, Nadine NEAUX, Michelle CAILLAUD, Avelino RODRIGUES, Didier MEZIL, Céline ROUSSEAU (arrivée à 20 h 45), Anthony ARLOT, Joël COULAIS

Étaient absents excusés : M. Guillaume LANCEREAU, Mmes Marie-Hélène THÉNAUD, Maryvonne DELAGRANGE, Céline ROUSSEAU (arrivée à 20 h 45 point 3 « APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUILLET 2020)

Pouvoirs : M. Guillaume LANCEREAU à M. Mickaël COLIN, Mme Marie-Hélène THÉNAUD à M. Avelino RODRIGUES, Mme Maryvonne DELAGRANGE à M. Joël COULAIS

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

M. Mickaël COLIN a été élu secrétaire de séance.

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ANNÉE 2020-2021

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ↳ maintient le tarif « personnel communal » identique au tarif « enfants ».
- ↳ Décide d'appliquer l'augmentation conformément à l'INSEE - Indice annuel des prix à la consommation – Base 2015 – Ensemble des ménages – France – Nomenclature Colcop : 11.1.2.0.1 – Repas dans un restaurant scolaire ou universitaire (Valeur 2018 au 01.01.2019 : 105.85 - valeur 2019 au 01.01.2020 : 106.94) aux tarifs de la restauration scolaire en vigueur l'année passée à compter de la rentrée scolaire 2020-2021, ce qui porte ces tarifs à :

- Tarif enfants : 2.76 €
- Adultes : 5.21 €
- Personnes extérieures : 6.54 €
- Personnel communal : 2.76 €

Fait et délibéré à SAVIGNÉ, le 10 août 2020

Rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jacques AUGRIS



AR PREFECTURE

086-218602555-20200810-DEL2020_0807-DE
Regu le 14/08/2020